

Conditions Générales de Vente

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (« les Conditions ») régissent la commercialisation des événements ainsi que les offres et les prestations de conférence proposées par le Syndicat National des praticiens en psychothérapie relationnelle et psychanalyse (ci-après SNPPsy), Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclaration à la préfecture de police N° 16862 et à la Ville de Paris N°870987 du 6 juillet 1981, dont le siège social est situé 7 rue des Archives 75003 Paris. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat article R61-6 du Code du travail.

L'inscription à un événement ou à une conférence (présentielle ou distancielle) emporte l'adhésion entière et sans restriction ni réserve du Participant aux présentes conditions générales de vente.

Article 1 : OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions applicables à la commercialisation accessoire d'évènements, de conférences ainsi que toute autre manifestation exceptionnelle par le SNPPsy et notamment les conditions d'achat, de paiement ou de livraison des billets commandés pour ces événements.

Afin de pouvoir assister aux événements exceptionnels organisés par le SNPPsy, le Participant doit réserver un ou des billets qui sont proposés en vente par l'organisme :

- sur le site <https://www.helloasso.fr> pour les personnes non-membres du SNPPsy

- et via un formulaire, notamment sur le site <https://www.colloque-psy-paris-2025>.

Les billets proposés s'entendent dans la limite des stocks disponibles.

Les présentes Conditions Générales de Vente seront systématiquement communiquées à tout Participants préalablement à l'achat immédiat et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Participant déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées sans réserve avant de passer commande.

Le Participant est informé que les Conditions Générales de Vente sont susceptibles d'évoluer et d'être ultérieurement modifiées, notamment dans un but d'une mise en conformité avec les évolutions législatives et réglementaires. Les modifications éventuelles affectant sa participation réservée à un évènement de l'Organisme lui seront précisées en tant que de besoin préalablement ou au plus tard le jour de l'évènement

Il est précisé que les événements et conférences organisées par le SNPPsy ne sont pas validantes au titre des heures de conférence obligatoires des praticiens réglementés ou non. Aucune attestation de présence ou de validation de formation ne sera délivrée.

Article 2 : PRIX DE VENTE

Le prix de la conférence est indiqué lors de l'inscription en Euros, incluant les frais de traitement de la réservation.

Il est expressément précisé que ce prix n'inclut pas de TVA.

Un prix distinct est appliqué selon si le Participant est membre ou non du SNPPsy.

Le prix inclut l'accès personnel (un Participant unique) à la conférence, sur place ou en ligne.

Au prix de la conférence peut, pour certaines conférences pour lesquelles cette option est expressément mentionnée, s'ajouter des frais d'hébergement et de restauration en fonction des choix effectués par le Participant sur le bulletin d'inscription.

Les frais personnels du Participant (restauration, hébergement, déplacements, etc.) ne sont pas inclus.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

Article 3 : INSCRIPTIONS ET MODALITES DE REGLEMENT

Toute inscription à l'événement est ferme et définitive et emporte l'adhésion pleine et entière du Participant aux présentes CGV.

Le Participant qui souhaite s'inscrire à la conférence devra indiquer de son propre chef ou remplir un bulletin d'inscription comportant un certain nombre d'éléments nécessaires au traitement de sa demande. Il devra en particulier sous sa propre responsabilité préciser son nom, prénom, coordonnées – y compris coordonnées et informations de facturation – adresse mail et modalités de participation (présentiel ou en ligne).

Il est précisé que, sauf autorisation spéciale sollicitée auprès de l'organisateur et accordée au vu de circonstances exceptionnelles par celui-ci, la modalité de participation choisie est définitive : l'inscription ne sera valable que pour celle-ci, sans basculement de l'un vers l'autre possible.

Il est en outre rappelé que le Participant indique sous sa seule et entière responsabilité l'ensemble des informations nécessaires à son inscription (nom, adresse, identifications,

montants, numéro de carte bancaire, BIC ou IBAN pour un virement, etc.). Le SNPPsy ne saurait être tenu pour responsable pour toute erreur ou tout incident intervenant à cette occasion et ne procédera de son côté à aucune inscription modificative.

Les modalités d'inscriptions diffèrent selon que le Participant est ou non membre du SNPPsy.

➤ Participant non-membre du SNPPsy

Le Participant non-membre du SNPPsy s'entend :

- du participant n'ayant pas adhéré au SNPPsy
- ou n'étant pas à jour du règlement de son adhésion pour l'année en cours à la date d'inscription
- ou n'étant pas à jour du règlement de son adhésion pour l'année en cours à la date de l'événement ou de la conférence pour lequel il s'inscrit

L'inscription se fait en suivant le lien d'inscription accessible depuis le site du SNPPsy (www.snppsy.org) ou sur le site <https://www.colloque-psy-paris-2025>, en saisissant ses coordonnées et modalités de participation, et en cliquant sur le lien renvoyant vers le site <https://www.helloasso.fr> relatif à l'événement ou la conférence voulu organisé par le SNPPsy.

Le Participant est en principe informé en temps réel de la disponibilité de l'événement et de l'existence de places restante au moment de sa commande.

L'inscription doit être ajoutée à l'encart « Mon panier » et le règlement du paiement validé. La page de commande ne sera en aucun cas considéré comme une preuve d'inscription ou de paiement.

Le règlement est uniquement possible par Carte Bancaire (CB) selon les conditions générales et les modalités d'utilisation précisées sur HELLO ASSO. Pour information, à ce

jour, la plateforme accepte les cartes suivantes : Mastercard, Visa, Visa Electron, Carte Bleue et e-Carte Bleue.

HELLO ASSO précise que le système de règlement par carte bancaire que la plateforme utilise est doté d'un protocole de sécurisation qui permet d'effectuer les transactions en toute sécurité.

Lors du traitement des paiements effectués sur HELLO ASSO, certaines données seront transmises à cet organisme, incluant les informations obligatoires pour procéder à l'exécution du paiement, tel que le montant total ou les informations de facturation. Pour plus de détails, veuillez prendre connaissance de leur politique de confidentialité.

Le paiement par carte bancaire correspond à un achat ferme et définitif par le Participant à condition que le paiement ait préalablement été accepté par sa banque. A défaut de validation du paiement par l'établissement bancaire et de réception effective des fonds sur le compte du SNPPsy, le Participant ne sera pas considéré comme inscrit.

➤ Participant membre du SNPPsy

Le Participant membre du SNPPsy s'entend du Participant ayant adhéré au SNPPSY et étant à jour de sa cotisation à la fois au jour de l'inscription et au jour de tenue de l'événement.

L'inscription du Participant membre du SNPPsy a lieu en deux temps :

- Le Participant devra remplir un formulaire disponible sur le site du SNPPsy ou sur le site <https://www.colloque-psy-paris-2025> pour faire une pré-inscription.
- Le SNPPsy renverra alors au Participant un e-mail de prise en compte de la demande, qui déclenchera à sa date d'envoi un délai de 8 jours pour acquitter le prix de l'inscription

Le règlement de l'inscription est possible pour le membre du SNPPsy soit par virement, soit par chèque.

Les modalités et informations nécessaires au règlement seront précisées dans le mail de prise en compte de la pré-inscription.

Le délai de 8 jours est un délai butoir. En l'absence de réception du paiement au soir du 8ème jour (J+8, 23h59 : la date et l'heure indiquée sur le cachet de la poste ou sur le relevé de compte de l'établissement bancaire du SNPPsy) et en l'absence d'approvisionnement, à cette date ou les jours suivants, suffisant du compte du Participant à débiter, la pré-inscription sera considérée comme annulée et le membre du SNPPsy ne sera pas inscrit sur la liste des participants à l'événement.

➤ Effet de l'inscription (membre et non-membre du SNPPsy)

Dès la validation de son inscription, le SNPPsy adressera au Participant une confirmation écrite par e-mail.

Cet e-mail tiendra lieu de preuve d'achat.

Toutefois, en cas de non-paiement effectif dans les délais et même en cas d'envoi par erreur d'une confirmation de paiement ou d'inscription, le SNPPsy se réserve le droit de refuser l'accès à la prestation qu'elle soit présenteielle ou digitale.

Le Participant est invité à consulter sa messagerie électronique, à sauvegarder et à imprimer le mail de confirmation. En cas de non-réception de cet e-mail, le Participant est invité à vérifier son filtre antispam. En l'absence de réception de la confirmation de son inscription, le Participant est invité à joindre le SNPPsy au 01 44 54 32 00 en précisant le motif de sa demande.

Le Participant ayant fait le choix de participer en ligne recevra un lien de connexion valable le jour du colloque. Il appartient au Participant de vérifier qu'il dispose du matériel, d'une connexion internet et d'un débit suffisant lui permettant de se connecter et de participer au colloque en visioconférence.

Le Participant en présentiel devra se présenter 30 minutes au moins avant le début de l'événement afin de pouvoir se présenter à l'accueil avec une pièce d'identité. Il devra pouvoir présenter sur papier ou support numérique son billet prouvant son inscription.

Il s'engage en outre à respecter l'ensemble des règles et consignes, notamment de sécurité, applicables dans le bâtiment tout au long de l'événement.

Article 4 : CONDITIONS D'ANNULATION ET DE MODIFICATIONS

4.1 Annulation par le Participant

Les commandes payées, y compris pour les non-membres du SNPPsy via le site HELLO ASSO et l'onglet « mes commandes », sont fermes et définitives et ne sont ainsi pas modifiables.

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit auprès du SNPPsy à l'adresse postale suivante : SNPPsy, 7 rue des Archives 75003 Paris ou par mail : snppsy@wanadoo.fr. La preuve de la réception de la demande incombe au demandeur.

Les modalités d'annulation et de remboursement partiel du Participant sont les suivantes :

- Le Participant peut demander l'annulation de son inscription, sans frais, si cette demande intervient plus de 60 jours (jusqu'à J-61) avant la date prévue pour la conférence.
- Si la demande d'annulation intervient entre 31 et 60 jours avant la date prévue pour la conférence, le SNPPsy facturera au Participant des frais à hauteur de 50% du prix de la conférence et des éventuelles prestations facturées annexes telles que prévues au bulletin d'inscription.

- Si la demande d'annulation intervient moins de 30 jours (inclus) avant la date prévue pour la conférence, le SNPPsy facturera au Participant l'intégralité du coût prévue pour la conférence, en ce compris les éventuelles prestations annexes d'hébergement et de restauration telles que prévues au bulletin d'inscription, si de telles prestations ont été prévues et sollicitées par le Participant.

En cas d'absence à la conférence, de retard, de participation partielle ou d'abandon, le Participant sera redevable de l'intégralité du montant de la conférence et des prestations annexes validées lors de l'inscription.

4.2 Annulation ou report par l'organisme

Le SNPPsy pourra être contraint d'annuler ou de reporter la conférence prévue en cas de survenance d'un évènement fortuit ou de force majeure.

Le SNPPsy se réserve également le droit d'annuler, de reporter la conférence ou d'en changer l'horaire, notamment si le nombre de Participants est insuffisant. Elle s'engage alors à en informer les participants au plus tard 8 jours ouvrés avant la date prévue pour la conférence sauf force majeure ou mesure législative ou réglementaire imprévue.

En cas d'annulation pure et simple sans report possible, et dans cette unique hypothèse, le SNPPsy procédera au remboursement des seuls droits d'inscription, sans autre indemnité.

Le SNPPsy se réserve également le droit de remplacer un conférencier défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes, de modifier le programme ainsi que de modifier le lieu de la conférence. Si le SNPPsy ne parvient pas à remplacer le conférencier défaillant, elle fera tout son possible pour en assurer le report dans les meilleurs délais.

L'ensemble des éventuelles modifications affectant l'évènement, autre que l'annulation pure et simple dans des cas excluant la force majeure et les mesures réglementaires, ne donnera lieu à aucun remboursement ni aucune indemnité. En outre, dans toutes ces

hypothèses de modifications par le SNPPsy de la conférence ou de l'événement, la responsabilité de le SNPPsy ne saurait être recherchée par les Participants. En particulier, le SNPPsy ne pourra être tenue pour responsable des coûts engendrés pour le Participant.

Il est précisé que la non-présentation du Participant suite aux modifications annoncées ne donnera lieu à aucun remboursement. En cas d'annulation souhaitée par le Participant suite aux modifications opérées par le SNPPsy, l'annulation devra respecter les conditions prévues au paragraphe 4. 1. ci-avant, étant précisé que la date de la conférence devra être comprise comme l'éventuelle nouvelle date de report.

4.3 Demande de remplacement

Le Participant peut demander son remplacement par une autre personne, sans frais, jusqu'à quinze jours avant la date prévue pour la conférence à condition que la conférence ait préalablement été entièrement acquittée. La demande de remplacement doit parvenir par écrit (adresse mail : snppsy@wanadoo.fr) au SNPPsy et comporter les noms et coordonnées du remplaçant, ainsi que son accord express sur les prestations initialement choisies et sur les présentes conditions générales de vente.

Article 5 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu de la conférence et les supports papiers ou numériques de conférence susceptibles d'être communiqués au Participant sont la propriété exclusive de le SNPPsy et/ou des personnes ayant participé à leur élaboration, notamment les intervenants et sont protégés par le droit d'auteur. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès du SNPPsy et/ou des intervenants.

Le Participant s'interdit en conséquence, sous peine d'engager sa responsabilité, de les exploiter autrement qu'à des fins d'usage personnel.

Le Participant est en outre averti que des clips vidéo sont susceptibles d'être tournés et des photos prises pour les besoins de la communication du SNPPsy pendant toute la durée de la manifestation. Ceux-ci sont susceptibles d'inclure leur image. Le Participant autorise expressément le SNPPsy à exploité son image dans le cadre exclusif de la mise en valeur de l'événement, des activités du syndicat et d'événements futurs. Le Participant s'interdit de reprocher cette exploitation au SNPPsy et ne saura se servir de cette circonstance pour invoquer un quelconque préjudice ouvrant droit à indemnité.

Article 6 : DONNEES PERSONNELLES

L'inscription à la conférence implique la collecte et le traitement de données à caractère personnel concernant les Participants. La collecte et le traitement de ces données à caractère personnel, ainsi que les droits dont disposent les Participants, sont explicités au sein de la politique de confidentialité laquelle est librement consultable et disponible sur le site internet du SNPPsy (onglet Politique de confidentialité). L'ensemble des dispositions y étant précisées est applicable aux personnes souhaitant s'inscrire à nos conférences ou nos évènements (en ligne ou formulaire papier) et aux participants (en ligne ou sur place).

Le responsable de ce traitement est le SNPPsy, représentée par son président en exercice, association loi 1901, siège social : 77 rue des archives, 75003 Paris, déclaration à la préfecture de police n°16862 du 6 juillet 1981.

Les données sont conservées et utilisées pour une durée conforme à la législation en vigueur.

En s'inscrivant à un évènement ou à une conférence, le Participant reconnaît avoir pris connaissance de la politique de confidentialité accessible sur le site de le SNPPsy et/ou de la conférence sollicitée organisée par l'organisme.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Ce

droit peut être exercé en nous écrivant à l'adresse suivante en indiquant vos nom, prénom et adresse : SNPPsy, 77 rue des Archives, 75003 Paris ou à l'adresse mail snppsy@wanadoo.fr.

Article 7 : RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par la loi française.

Tout litige, relatif aux présentes, relève des tribunaux juridiquement compétents de Paris.

En cas de litige, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée, notamment en recourant préalablement à un médiateur près de de la Commission sectorielle compétente ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.